

EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

16 mai 2023 à 11h

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
Mme REBECCA BABILOTTE, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
Mme STEPHANIE FRESNAIS, représentant la commune
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M. JEAN-CLAUDE NANTIER VERDIER, représentant l'Ass Office de tourisme
M. LAURENT MENDOZA, représentant le Groupe Bourdoncle
Mme CORINNE DUPONT, représentant Les Cures Marines
M. STEPHANE GARCIA, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

Assistaient à la réunion :

Mme Salma AMER directrice par intérim

Excusés : M. Revert, M. Deval, M. Brassy, M. Robert, Mme Bouvier

4 – Délégation de signature

Délibération n°20/2023

(Code du Tourisme n° R133-11) :

Le Directeur Général assure le fonctionnement de l'établissement public sous l'autorité et le contrôle du Président.

A cet effet :

- il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Comité de Direction,
- il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des fonctions d'Agent Comptable confiées au Trésorier Principal de Trouville-sur-Mer,
- dans la limite des inscriptions budgétaires, il recrute et licencie le personnel nécessaire, avec l'agrément du Président,
- il est l'ordonnateur de l'Office du Tourisme de Trouville-sur-Mer et à ce titre prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, prépare le budget et établit le compte financier.

Le Directeur Général peut signer, par délégation du Président et en exécution des décisions du Comité de Direction, tous actes, contrats, traités et marchés.

Il peut, sous sa responsabilité propre, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.


Les marchés de travaux, transports et fournitures sont soumis aux règles applicables aux marchés publics.

Le Directeur Général fait chaque année un rapport sur l'activité de l'Office de Tourisme, qui est soumis au Comité de Direction par le Président, puis au Conseil Municipal.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve la délégation de signature et des responsabilités à la Directrice Générale, Salma AMER.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente



Sylvie de Gaetano